



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**Communauté de communes Les Vals du Dauphiné**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2026-01**

**OBJET : Développement Territorial - Tourisme, PDIPR - Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - janvier 2026**

Monsieur le Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n°2023-129 du 06 juillet 2023, par laquelle le Conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de fixer les prix de vente de produits ou prestations conformément aux articles L133-3 et L211-1 et suivants du Code du tourisme,  
VU le service de vente de produits et/ou billets par l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné dans ses boutiques dédiées,  
CONSIDÉRANT la mise en vente de nouveaux produits et/ou la revalorisation des prix de vente de certains produits,  
CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné sont actualisés comme suit :

<b>Tarifs cartes de pêche 2026 - Isère</b>	<b>Sans CPMA</b>	<b>Avec CPMA</b>	<b>Options</b>
Interfédérale (Majeur)	45.20€	114.00€	
Majeur	45.20€	87.00€	
Mineur (-18 ans)	20.60€	27.00€	
Découverte femme	22.40€	42.00€	
Découverte enfant (-12 ans)	7.00€	8.00€	
Hebdomadaire	22.10€	36.50€	
Journalière	11.30€	16.50€	
Vignette Club halieutique (CHI)			40.00€
Option annuelle Bateau Lac de Paladru			37.00€
Option Hebdomadaire Bateau Lac de Paladru			20.00€
Option Journalière Bateau Lac de Paladru			6.00€
Option Journalière Bateau Lac de Laffrey (personne majeure)			10.00€
Option annuelle Réciprocité Rivière Guiers (Savoie-Isère)			8.00€
Option Hebdomadaire Réciprocité Rivière Guiers (Savoie-Isère)			5.00€
Option journalière Réciprocité Rivière Guiers (Savoie-Isère)			2.00€

Tarifs cartes de pêche 2026 - Savoie	Sans CPMA	Avec CPMA	Options
Majeur	61.20€	103.00€	
Découverte femme	22.40€	42.00€	
Mineur (-18 ans)	21.60€	28.00€	
Découverte – 12ans	7.00€	8.00€	
Journalière	11.80€	17.00€	
Hebdomadaire	22.10€	36.50€	
Option annuelle bateau Lac d'Aiguebelette (Majeur)			37.00€
Option annuelle bateau Lac d'Aiguebelette (Femme/Mineur)			15.00€
Option hebdomadaire bateau Lac d'Aiguebelette			10.00€
Option journalière bateau Lac d'Aiguebelette (sur carte annuelle ou hebdomadaire)			5.00€
Option Bateau Lac du Bourget (Majeur et Femme)			25.00€
Option hebdomadaire Bateau Lac du Bourget			10.00€
Option Bateau Lac du Bourget (Journée) (sur carte annuelle ou hebdomadaire)			3.00€
Option "Personne majeure" Réciprocité 3 AAPPMA Haute-Savoie (74)			33.00€
Option "Personne mineure" Réciprocité 3 AAPPMA Haute-Savoie (74)			13.00€
Option hebdomadaire Réciprocité 3 AAPPMA Haute-Savoie (74)			10.00€
Option annuelle Réciprocité Rivière Guiers (Savoie-Isère)			8.00€
Option hebdomadaire Réciprocité Rivière Guiers (Savoie-Isère)			5.00€
Option journalière Réciprocité Rivière Guiers (Savoie-Isère)			2.00€
Option annuelle barque au Lac de Ste-Hélène-du-Lac (Majeure et Femme)			31.00€
Option hebdomadaire barque au Lac de Ste-Hélène-du-Lac			10.00€
Option journalière barque au Lac de Ste-Hélène-du-Lac			3.00€

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est chargée de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

*Acte rendu exécutoire par :*

*- dépôt en Sous-Préfecture/télétransmission*

*le 23/01/2026*

*- publication et/ou notification*

*le 23/01/2026*

Fait à La Tour du Pin

le 16 janvier 2026

Le Président

  


Bernard BADIN